

Berne, le 19 septembre 2025

Contenus du contrat de livraison de données

Lors de la livraison de données par les hôpitaux via le portail de données d'eonum SA mis à disposition par la Société Suisse de Médecine Interne Générale (ci-après SSMIG), les deux parties (hôpital fournisseur et SSMIG) approuvent les points suivants:

1 Objectifs

La livraison de données par les hôpitaux suisses, qui comprend des données médicales et des données sur les coûts par cas, a pour objectif de mettre les données anonymisées à la disposition de la SSMIG afin qu'elle puisse effectuer des analyses de la patientèle MIG en vue d'optimiser le système de tarification stationnaire SwissDRG. C'est sur cette base que sont déposées les demandes et que sont réalisées des activités telles que la rédaction d'articles afin d'obtenir une meilleure représentation adaptée aux coûts des soins de base stationnaires et en particulier des patients multimorbides.

L'objectif du présent accord est d'instaurer une procédure commune garantissant un traitement sûr, approprié et basé sur la confiance, ainsi qu'une compréhension du traitement des données sensibles fournies.

2 Contenus de la livraison de données

L'hôpital fournit l'ensemble des données médicales de l'OFS et le fichier des coûts par cas (KTD, selon REKOLE), **ou données SpiGes**, par an, de la même manière que pour la livraison de données à SwissDRG, afin que la SSMIG dispose des mêmes bases que pour le système de tarification officiel.

L'hôpital fournit l'ensemble des données de tout l'hôpital, car de nombreuses demandes concernent les soins de base stationnaires, ou des patients multimorbides importants peuvent changer plusieurs fois de service.

La livraison des données couvre des années de données si possible à partir de 2017 (effets avant et après la pandémie), mais au moins à partir de 2022, et s'étend à chaque année de données clôturée sur le plan administratif (livraison annuelle de données).

Les données doivent être transmises de manière anonyme par le fournisseur de prestations, et les groupes de données ne contiennent en principe aucune donnée permettant d'identifier le patient (comme le nom, le prénom, le domicile), à l'instar de l'anonymisation standard et

des prescriptions de SwissDRG et de l'OFS. Si des adaptations de la forme de livraison existent à cet égard, cela s'applique également au présent accord.

3 Responsabilité de la livraison des données

L'hôpital fournisseur définit un interlocuteur responsable de la livraison des données. Cette personne servira de contact en cas d'incertitudes, de retours d'information éventuels ou de livraisons de données annuelles ultérieures de la SSMIG.

La personne qui téléverse les données agit sur mandat et dans l'intérêt de l'hôpital.

Il est avantageux d'avoir une personne qui s'occupe normalement des groupes de données, par exemple un contrôleur, un contrôleur médical, un spécialiste tarifaire ou un codeur.

La déléguée SwissDRG s'engage à soutenir l'hôpital dans la livraison de données en cas d'incertitudes ou de difficultés à cet égard.

4 Protection des données

La SSMIG met à disposition un portail de données par le biais de la société eonum SA selon les critères de protection des données actuels complets et exigés par la loi (législation suisse sur la protection des données).

L'hôpital veille à ne télécharger sur le portail de données que des données anonymisées (comme la description au point 2).

La protection des données est une préoccupation majeure pour toutes les parties concernées. A cet égard, les données sont mises à disposition avec le logiciel Casematch d'eonum SA, via un portail de données de la SSMIG. Le programme est hébergé dans un centre de données en Suisse. Toute communication avec l'utilisateur (SSMIG et hôpitaux) est sécurisée par une procédure de cryptage actualisée. L'utilisateur est responsable de la compatibilité de son infrastructure informatique avec le programme, ainsi que de la connexion Internet requise. Par des mesures appropriées, l'utilisateur s'assure lui-même d'utiliser à tout moment l'adresse URL correcte afin d'éviter d'éventuelles attaques de phishing.

L'utilisateur s'engage à n'importer que des données anonymisées. Eonum s'engage à ne transmettre à des tiers aucune des données importées par l'utilisateur.

Informations sur le traitement des données: vos données d'utilisation sont enregistrées chez eonum pour l'analyse de l'utilisation et des erreurs du logiciel Casematch. Ces informations sont anonymisées et ne seront pas transmises à des tiers.

Toutes les dispositions du présent paragraphe s'appliquent également aux utilisateurs de la plate-forme de livraison de données (hôpitaux) invités par l'utilisateur (SSMIG).

5 Autorisations d'accès

Les principes de proportionnalité et d'adéquation sont respectés.

L'hôpital qui téléverse ses données ne voit que ses propres données téléversées.

Seules les personnes de la SSMIG qui analysent les données disposent d'une autorisation d'accès. Il s'agit notamment des délégués SwissDRG, du secrétaire général et de la commission SwissDRG.

Dans des situations justifiées, le service d'assistance informatique d'eonum SA dispose d'un droit d'accès.

6 Publication des données et retours

Les rapports et comptes rendus d'analyse des données sont exclusivement établis sous forme agrégée et anonymisée. Il n'est pas possible d'en tirer une quelconque conclusion sur un hôpital ou une institution en particulier. La confidentialité est respectée.

Les données et contenus qui ne sont pas publiés sont des données de cas spécifiques à l'hôpital qui attirent l'attention, par exemple des groupes de données qui attirent l'attention en matière de plausibilité. Ces données peuvent être signalées directement à l'hôpital concerné par la déléguée SwissDRG.

7 Enregistrement des données

Les données anonymisées de l'hôpital sont enregistrées en toute sécurité conformément aux critères de protection des données (cf. point 4). Si un hôpital souhaite supprimer ses groupes de données, la SSMIG procèdera à la suppression dans un délai de 30 jours. Pour le reste, les groupes de données sont sauvegardés et coordonnés de manière sûre sous la responsabilité de la SSMIG, indépendamment du fournisseur de l'outil d'évaluation.

8 Validité

Il est pris connaissance des règles ci-dessus, qui s'appliquent telles quelles.

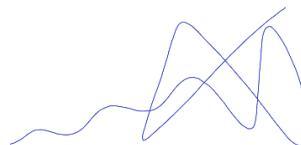
L'hôpital accepte ces conditions en téléversant ses données ou en mettant à disposition ses groupes de données.

Les éventuelles adaptations du présent contrat de livraison de données sont communiquées au préalable par la SSMIG dans un délai approprié.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Lars Clarfeld
Président de la commission DRG
Secrétaire général de la SSMIG



Linda Meier
Déléguée SwissDRG de la SSMIG